



**Convention-cadre fixant les objectifs et les moyens
en soutien au développement économique du territoire
année 2018**

Entre les soussignés :

La Métropole de Dijon, 40 avenue du Drapeau 21000 Dijon, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité à cet effet par une délibération en date du 2018,

Ci-après dénommée « Dijon Métropole » ou « la Métropole »,
D'une part,

Et

La Ville de Dijon, Hotel de Ville, CS 73310 21033 Dijon Cedex représentée par son Maire en exercice, Monsieur François REBSAMEN, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 2018,
D'autre part,

Et

La Chambre Départementale d'Agriculture de Côte-d'Or, dont le siège social se situe 1, rue des Coulots 21 110 à Bretenière représentée par son Président, Monsieur Vincent LAVIER, dûment habilité aux fins des présentes,
D'autre part,

Ci-dessous ensemble désignées sous le terme « les Parties »

Il est convenu ce qui suit :

Rappel du contexte :

La montée en puissance du fait métropolitain depuis une vingtaine d'années touche désormais la zone urbaine dijonnaise. De nouvelles métropoles de taille moyenne telles que Dijon s'imposent dans le paysage français pour assoir leur fonction économique et sociale de locomotive au sein des nouvelles grandes régions.

Parallèlement, la Chambre Départementale d'Agriculture de Côte d'Or oeuvre au quotidien pour installer et accompagner les exploitants agricoles. Elle est accompagnée de l'Association Départementale du Tourisme Rural, relais du réseau Bienvenue à la ferme (marque propriété des Chambres d'Agriculture) qui assure pour ses adhérents divers services et actions d'animation, d'information et de promotion qui tendent au maintien et au développement des

exploitations, de l'économie rurale et des relations entre citadins et ruraux et qui oeuvre pour la promotion des produits fermiers sur le territoire et le développement du tourisme rural.

Dans le cadre de la stratégie métropolitaine "alimentation durable 2030" qui fait l'objet d'une candidature au programme national Territoire d'Innovation et de Grande Ambition (TIGA), la Chambre d'Agriculture est partenaire avec le pôle Bourgogne Vigne et Vin de l'action Viticole qui vise à concevoir, implanter et valoriser des espaces viticoles au coeur de Dijon métropole, en alliant recherche, développement économique et valorisation patrimoniale.

L'ambition à 10 ans est de développer un modèle de viticulture agroécologique, économiquement performante en zone urbaine et périurbaine.

Ainsi, Dijon Métropole et la Chambre Départementale d'Agriculture de Côte-d'Or affirment leur volonté d'une véritable « alliance métropolitaine » pour améliorer l'accompagnement des exploitants agricoles, favoriser la création de richesses et d'emplois, et permettre un développement économique harmonieux et solidaire des territoires en participant activement à la promotion et au développement des produits locaux et circuits courts.

Elles décident d'inscrire les conditions d'un nouveau partenariat qui vise cinq objectifs principaux :

- répondre à une demande forte des consommateurs et des touristes à la recherche de produits locaux, authentiques et savoureux et qui souhaitent également trouver des sorties à effectuer en famille, avec des rencontres et des découvertes à la clef,
- promouvoir le réseau des producteurs Bienvenue à la Ferme, porteur de valeurs, leader des circuits courts et de la vente directe de produits locaux, fermiers, du terroir auprès du public, mais également auprès des restaurants, épiceries, détaillants, et établissements orientés sur la restauration collective, ...
- favoriser le rapprochement entre le consommateur citadin et le producteur local en créant une dynamique, un attachement, une fierté et une appartenance à son terroir,
- communiquer et apporter de la pédagogie sur les pratiques agricoles et environnementales, le bien mangé, l'alimentation saine auprès de tout public, jeune et moins jeune, mais aussi sur le patrimoine agricole et local,
- illustrer et renforcer le soutien et les choix politiques de Dijon et Dijon Métropole, de soutenir et développer l'agriculture locale.

Cette convention-cadre doit permettre de répondre aux enjeux énoncés ci-dessus et peut renvoyer à des conventions spécifiques. Elle ne constitue pas une liste exhaustive des sujets de collaboration et de partenariat entre Dijon Métropole, la ville de Dijon et la Chambre Départementale d'Agriculture de Côte-d'Or. Elle peut faire l'objet d'avenants en fonction de l'évolution des besoins.

La déclinaison opérationnelle du partenariat est systématiquement rédigée dans une fiche action qui se réfère aux grands objectifs et traduit au cas par cas les attendus de la coopération.

Elle précise les moyens humains et financiers dédiés à l'opération, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Par délibération en date du, la Métropole et la Ville de Dijon ont ainsi décidé d'accorder à la Chambre Départementale d'Agriculture de Côte-d'Or une subvention

de fonctionnement d'un montant de 13 000€ pour soutenir la production et les circuits de distribution locaux.

Actions à mener (voir fiches actions en annexe)

1. État des lieux des acteurs en circuits courts sur Dijon
2. Procédure de recrutement pour les Halles Dijonnaises
3. Étude sur la saisonnalité des métiers de l'agriculture
4. Aide à la mise en valeur des circuits courts via le Drive Fermier
5. Marchés événementiels Bienvenue à la ferme
6. Guide annuaire départemental des fermes agréées Bienvenue à la ferme
7. École en Herbe

Ceci ayant été exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1er – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la Chambre Départementale d'Agriculture de Côte d'Or s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à communiquer sur tous les supports, numériques, papiers... le soutien de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon par la présence de leur logo, ou à citer lors de conférence de presse, de discours et autres interventions publiques l'accompagnement de Dijon Métropole et de la Ville de Dijon dans l'opération.

Pour toute opération dont la mise en œuvre a été validée par les deux partenaires, la Chambre Départementale d'Agriculture de Côte d'Or déterminera avec Dijon Métropole et la Ville de Dijon la place du logo sur les supports.

De son côté, Dijon Métropole et la Ville de Dijon contribuent techniquement et financièrement à la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est effective pour une année

ARTICLE 3 – MODALITES DE LA CONVENTION

Au titre de la présente convention, la Métropole et la Ville de Dijon octroient à la Chambre Départementale d'Agriculture de Côte d'Or une subvention pour la mise en œuvre d'actions à hauteur de 13 000 € pendant la durée de la présente convention.

Ce montant global se décline par fiche actions suivant une répartition des moyens humains et financiers mobilisés par chaque partie (cf Fiches Actions en annexe).

ARTICLE 4 – MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

La Chambre Départementale d'Agriculture de Côte d'Or s'engage à utiliser les participations allouées par la Métropole et la Ville de Dijon aux fins exclusives de réaliser ce plan d'actions.

Le montant des dépenses et de la participation de la Métropole est établi de la façon suivante :

Le montant total de la participation de la Métropole et la Ville de Dijon est de 13 000 € maximum.

Cette somme sera versée selon les modalités suivantes :

- acompte de 3 000 € versé au cours du 2ème trimestre 2018
- 8 000 € au cours du 3ème trimestre.

- le solde, soit 2 000 €, dont le versement sera conditionné à l'examen du bilan des actions adressé par la Chambre Départementale d'Agriculture de Côte d'Or à la Métropole. Son montant sera calculé au prorata des objectifs atteints.

La contribution financière sera créditée au compte de la Chambre Départementale d'Agriculture de Côte d'Or selon les procédures comptables en vigueur.

En accord avec le Trésorier Payeur Général, les versements seront effectués sur le compte ci-dessous :

Nom de la Banque	Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution du programme d'actions pour une raison quelconque, la Chambre Départementale d'Agriculture de Côte d'Or devra informer la Métropole et la Ville de Dijon sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de litige portant sur l'exécution de la présente convention, les Parties conviennent de rechercher un règlement du différend à l'amiable, préalablement à toute saisine du Tribunal Administratif de Dijon.

Un bilan sera réalisé début 2019 afin d'entériner la présente convention et les actions déclinées sur la base d'un budget maximal de 13 000 € lui-même soumis à un bilan.

Fait à Dijon, le
(en deux exemplaires originaux)

La Chambre Départementale
d'Agriculture de Côte-d'Or

Pour Dijon Métropole

Monsieur Vincent LAVIER
Président

Monsieur François REBSAMEN
Président

Pour Dijon Ville

Monsieur François REBSAMEN
Maire

ACTIONS A MENER- Annexes

Action n° 1 :

État des lieux des acteurs en circuits courts sur Dijon

- **Missions :**

- Lister le plus exhaustivement possible les points de vente (ex : *AMAP, Locavor, magasins fermiers, Drive, Ruche qui dit oui, ...*), les lieux de commercialisation des producteurs locaux
- Établir une cartographie des résultats
- Lister, à titre indicatif, les restaurateurs qui se fournissent auprès des producteurs Bienvenue à la ferme (sur déclaration des producteurs)

Cette mission est menée par la Chambre d'Agriculture.

- **Subvention sollicitée : 500 €**

Action n° 2 :

Aide au recrutement de producteurs pour les Halles Dijonnaises

- **Missions :**

- Établir une procédure pour aider au recrutement sur le marché des Halles à Dijon, reprenant les conditions matérielles et financières. Les informations communicables seront établies par Dijon Métropole.
- La Chambre d'Agriculture et l'ADTR s'engagent à communiquer et à faciliter les mises en relation auprès
 - du réseau des producteurs agréés Bienvenue à la Ferme Côte d'Or
 - des agriculteurs spécialisés en circuits courts à la recherche de débouchés de commercialisation référencés en chambre d'agriculture.

- **Subvention sollicitée : 0 €**

Action n° 3 :**Étude de la saisonnalité des métiers de l'agriculture****• Missions :**

La Chambre d'Agriculture s'engage à établir un calendrier « type » des besoins en main d'œuvre du secteur agricole, par type de production.

Un état des lieux de ce qui existe en termes d'organisation et d'outils agricoles et personnes ressources (groupement d'employeurs départemental, bourse à l'emploi ...) sera également proposé.

• Subvention sollicitée : 500 €**Action n° 4 :****Aide à la mise en valeur des circuits courts via le Drive Fermier**

Le Drive fermier est un projet soutenu par la Chambre d'Agriculture et Dijon métropole depuis sa création ; c'est une vitrine importante de mise en valeur des produits locaux à destination des consommateurs dijonnais. Le Drive regroupe 40 producteurs, sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Économique, portant la marque Bienvenue à la Ferme (géré par la Chambre d'Agriculture).

• Missions :

- Travail collaboratif entre Dijon Métropole et la Chambre d'Agriculture sur un plan de communication grand public, et sur des outils à développer pour la promotion du Drive Fermier.
- Refonte de l'approche marketing par produit et producteur.
- Création et reproduction d'outils de communication
- Mise en place de vecteurs médias pour toucher et sensibiliser une clientèle propre aux réseaux de Dijon Métropole : Communication X/an sur l'intranet de Dijon Métropole, diffusion de l'offre auprès de fichiers (collectivités, institutionnels, comités d'entreprises).
- Mise en relation avec le CCAS de la Métropole pour mise en place d'actions de vente complémentaires ou sensibilisation au concept.
- Travail à mener sur la visibilité et lieux de livraison (points de collecte, livraison par les courtiers locaux...).

• Subvention sollicitée : 0 €

Action n° 5 :

Organisation de marchés à caractère événementiel Bienvenue à la ferme à Dijon

5.1 Marché de Noël :

Concept : marché de petite dimension mettant en avant les produits fermiers phares et festifs à l'approche de Noël.

Ce marché est intégré dans les animations globales de Noël mises en place par Dijon Métropole.

- **Missions :**

ADTR s'engage à :

- Recruter et mobiliser les producteurs adéquats,
- Organiser la logistique (schéma d'implantation, besoins matériels, logistiques, planning, ...),
- Monter le dossier sécurité en lien avec les Affaires Générales de la Métropole,
- Fournir les structures et chapiteaux (propres aux producteurs),
- Faire la promotion de l'événement via les canaux partenaires et réseaux sociaux, et tous supports maîtrisés par la Chambre d'Agriculture et l'ADTR.

Dijon Métropole s'engage à :

- Mettre à disposition les lieux gratuitement,
- Fournir l'alimentation électrique adéquate et le matériel urbain nécessaires (barrières Vauban, tables, bancs, etc...),
- Organiser la communication sur l'événement : création de supports de communication, intégration dans la communication globale liée à la période de Noël, diffusion...
- Relayer la communication sur l'événement pour garantir une fréquentation optimum.

- **Subvention sollicitée : 1 000 €**

5.2 Marché Bienvenue à la ferme :

Concept : marché de producteurs fermiers agréés Bienvenue à la ferme, autour des halles Dijonnaises (ou autre lieu à Dijon), le dimanche toute la journée avec animations autour de la production agricole, les savoir-faire, l'alimentation. Depuis 2011, deux marchés Bienvenue à la Ferme sont organisés tous les ans autour des halles et rencontrent un franc succès auprès du public dijonnais.

• Missions :

La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et l'ADTR s'engagent à :

- Recruter, mobiliser et coordonner les producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme,
- Monter le dossier technique/sécurité en lien avec les services techniques et Affaires Générales de Dijon Métropole,
- Trouver et mettre en place les animations de la journée. Des aménagements et autorisations nécessaires à l'installation de zones d'animations sécurisées peuvent être requis en fonction des animations retenues (exposition d'animaux de la ferme, tours de calèche, installation de tracteurs, loterie, etc...),
- Favoriser le confort du public en mettant en place une logistique adaptée et aux normes pour l'accueil du public (tentes, espaces pique-nique, petite restauration, etc...),
- Faire la promotion de l'événement sur tous les réseaux maîtrisés par la Chambre d'Agriculture et l'ADTR et auprès de tous nos partenaires.

Dijon Métropole s'engage :

- Mettre à disposition gratuitement les lieux,
- Fournir l'alimentation électrique et en eau adéquate et le matériel urbain nécessaires (barrières Vauban, tables, bancs, etc...),
- Organiser la communication de l'événement, avec la création de supports de communication, affichage, diffusion...

• Subvention sollicitée : 3 500 €/marché. (2 prévus)

A titre indicatif, un budget moyen global de ce type de marché en € TTC :

Dépenses		Recettes	
Régie	2 000 €	Participations producteurs	1 800 €
Chapiteaux	1 000 €	Participation Chambre d'agriculture	3 500 €
Animaux	1 000 €	Subventions	3 500 €
Sécurité	500 €		
Visuel, paniers, communication	1 000 €		
Moyens humains (agents Chambre)	3 300 €		
Total	8 800 €	Total	8 800 €

5.3 Vendanges citoyennes :

Un dimanche par an, Dijon Métropole organise une journée de vendanges à destination du Grand Public, sur les vignes implantées sur les terres en propriété de la Métropole.

- **Missions :**

La Chambre d'Agriculture et l'ADTR s'engagent à :

- Mettre à disposition un agent la journée du dimanche et fournir aux vendangeurs un casse-croûte réalisé avec des produits Bienvenue à la Ferme,
- Relayer l'événement sur tous ses réseaux.

Dijon Métropole s'engage à:

- Organiser l'événement en concertation avec le ou les viticulteurs (choix de la date, organisation matérielle, communication, gestion des formalités MSA et inspection du travail, etc...).

- **Subvention sollicitée : 500 €**

5.4 Autres événements ponctuels :

En fonction du temps et des missions à charge de la Chambre d'Agriculture et de l'ADTR (cf exemples ci-dessus), une subvention de 500 à 3 500 euros pourra être sollicitée.

Action n° 6 :**Guide annuaire départemental Bienvenue à la ferme 2018/2019**

La Chambre d'agriculture et l'ADTR réalisent un guide départemental du réseau Bienvenue à la Ferme 2018/2019. Ce document, édité sous format A5, comprend un descriptif détaillé de toutes les exploitations agricoles adhérentes au réseau Bienvenue à la Ferme (activités, lieu, productions, coordonnées...). Toutes les fermes respectent le cahier des charges du réseau : production fermière, transformation à la ferme, vente directe et accueil du public.

Ce guide est édité à 15 000 exemplaires sur le département de la Côte d'Or. Il est distribué sur tous nos événements et auprès de tous nos partenaires (Offices du Tourisme, Département 21, salons, foires, marchés, collectivités, hébergements, fermes auberges, magasins fermiers, partenaires, centres d'intérêts touristiques et culturels locaux, sur demande partout en France et à l'étranger via www.bienvenuealaferme.com)

Ce guide est financé par les producteurs et par nos partenaires et annonceurs ; les tarifs proposés sont les suivants :

Insertion logo simple	500 € HT
Encart Pub 1/2 page	750 € HT
Pub page entière	1000 € H.T
Pub 2ème de couverture	1300 € H.T
Pub 3ème de couverture	1300 € H.T
Pub dernière de couverture	2000 € H.T

Action n° 7 :

Réseau École en Herbe

École en Herbe est un réseau d'une dizaine de fermes en Côte d'Or qui souhaite faire découvrir la réalité de leur métier et le monde du vivant aux enfants. Les classes sont reçues sur les exploitations agricoles, avec une préparation adaptée aux programmes de l'éducation nationale.

3 117 élèves ont été accueillis en 2016/2017, soit 149 classes. Près de 50 % des écoles accueillies sont des écoles de Dijon Métropole.

Ce réseau est géré par un comité de pilotage présidé par Lys Mony (Agricultrice) intégrant des partenaires techniques (Inspection Académique – CDRS) et financiers (Crédit agricole, Dijon Céréales, Groupama, Conseil Départemental pour les demandes des collèges). La Chambre d'Agriculture coordonne l'ensemble du dispositif.

Les partenaires financiers alimentent un fonds de mutualisation, géré par la Chambre d'Agriculture. Ce fonds verse une aide au transport aux écoles. Le coût moyen d'un transport est de 273 euros par visite, pour un trajet moyen de 30 à 35 km. La prise en charge moyenne par le fonds de mutualisation est de 126 euros par visite.

Afin de renforcer l'accès aux écoles de la zone de Dijon Métropole, nous souhaiterions intégrer la métropole dans nos partenaires financiers et dans notre comité de pilotage.

- **Subvention sollicitée : 1 500 €**